

Commune de CLERES (Seine-Maritime)  
Conseil Municipal  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 4 Mars 2020 à 20 H 00**

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	<b>X</b>			
M. Jean-Jacques DEHAIS	<b>X</b>			
Mme Françoise VAUTIER	<b>X</b>			
Mme Sophie CLAIR	<b>X</b>			
M. Gérard DUJARDIN	<b>X</b>			
Mme Dominique HAVET	<b>X</b>			
M. Pierre LOZOUET	<b>X</b>			
Mme Armelle DUBEC	<b>X</b>			
M. Éric LESOBRE	<b>X</b>			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	<b>X</b>			
M. Xavier LEVASSEUR			<b>X</b>	
Mme Valérie BASLEY	<b>X</b>			
M. Emmanuel MOREL	<b>X</b>			
Mme Chantal DUJARDIN	<b>X</b>			

Secrétaire de séance : M. LESOBRE Eric

Réunion ordinaire à la Mairie de Clères, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie THIERRY.

**1° : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 5 FEVRIER 2020 :**

Le procès-verbal de la réunion du 5 Février 2020 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance, afin d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou des corrections.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le procès-verbal de la réunion du 5 Février 2020.

**2° - COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES :**

	2018	2019	2020	VOTE
ADM 76	382.51	383.76	394.06	<b>394.06</b>
CARDERE	100.00	100.00	100.00	<b>100.00</b>
CAUE 76	161.00	162.00	164.00	<b>164.00</b>
ARE NORMANDIE	80.00	150.00	150.00	<b>150.00</b>
Maires Ruraux Seine-Maritime	115.00	115.00	115.00	<b>115.00</b>
Fondation du Patrimoine	120.00	120.00	120.00	<b>120.00</b>
Association Maires de France	95.00	95.00	95.00	<b>95.00</b>
Conseil National Villes Villages Fleuris		175.00	175.00	<b>175.00</b>
<b>TOTAL</b>		1 300.76	1 313.06	

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **valide** tous les montants votés pour la présente année et **s'engage** à prévoir les dépenses sur le budget primitif 2020.

**3° - VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE :**

Considérant que M. DUJARDIN Gérard, Conseiller Municipal et doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019 de la Commune.

Considérant que Mme THIERRY Nathalie, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DUJARDIN Gérard.

M. DUJARDIN Gérard explicite le détail du compte administratif 2019, dressé par l'ordonnateur:

Sans que Mme le Maire ne prenne part au vote, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **approuve** le compte administratif 2019 du budget principal, comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 293 970.13 €
- Recettes : 1 555 078.34 €
- Excédent 2018 reporté : 143 572.11 €
- **Résultat : 404 680.32 €**

Investissement :

- Dépenses : 853 295.44€
- Recettes : 995 776.96€
- Excédent 2018 reporté : 126 431.96 €
- **Résultat : 268 913.48 €**

M. DUJARDIN donne lecture du compte de gestion 2019. Il indique que les écritures sont conformes au compte administratif de la Commune, pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **déclare** que le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune

observation ni réserve de sa part, sur la tenue des comptes ; **autorise** Mme le Maire à signer le compte de gestion 2019.

#### **4° - AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DE LA COMMUNE :**

Conformément aux règles de la comptabilité publique M14 et après avoir examiné le compte administratif 2019 du budget de la Commune, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent Fonctionnement : 404 680.32 €
- Excédent Investissement : 268 913.48 €

Inscription au budget primitif 2020 :

##### **En section d'investissement :**

Art. R.001 : 268 913.48 € (arrondi à 268 913.00 €)

##### **En section de fonctionnement :**

Art. R.002 : 404 680.32 € (arrondi à 404 680.00 €)

Ces chiffres sont en concordance avec les montants donnée par la Trésorerie de Montville.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, **approuve** le report de ces montants au budget communal 2020.

#### **5° - VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT**

##### **LE CLOS ST SAUVEUR :**

Considérant que M. DUJARDIN Gérard, Conseiller Municipal et doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe : Lotissement le Clos St Sauveur, et du compte de gestion 2019.

Considérant que Mme THIERRY Nathalie, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DUJARDIN Gérard.

M. DUJARDIN Gérard explicite le détail du compte administratif 2019 du budget du Lotissement Le Clos St Sauveur, dressé par l'ordonnateur :

Sans que Mme le Maire ne prenne part au vote, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **approuve** le compte administratif 2019 du budget du Lotissement Le Clos St Sauveur, comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 14 232.33 €
- Recettes : 14 232.33 €
- **Résultat Clôture 2019 : 0 €**

Investissement :

- Dépenses : 14 232.33 €
- Recettes : 174 000.00 €
- **Résultat : 159 767.67 €**
- Déficit 2018 reporté : - 158 957.91 €
- **Résultat Clôture 2019 : 809.76 €**

M. DUJARDIN donne lecture du compte de gestion 2019 du budget du Lotissement Le Clos St Sauveur. Il indique que les écritures sont conformes au compte administratif du budget du Lotissement Le Clos St Sauveur, pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **déclare** que le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part, sur la tenue des comptes ; **autorise** Mme le Maire à signer le compte de gestion 2019 du budget du Lotissement Le Clos St Sauveur.

#### **6° - AFFECTATION DES RESULTATS 2019 – LOTISSEMENT LE CLOS ST SAUVEUR :**

Conformément aux règles de la comptabilité publique M14 et après avoir examiné le compte administratif 2019 du budget du Lotissement Le Clos St Sauveur, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

Inscription au budget 2020 :

##### **En section d'investissement :**

Art. R.001 : 809.76 € (arrondi à 810.00 €)

##### **En section de fonctionnement :**

Art. R.002 : 0 €

Ces chiffres sont en concordance avec les montants donnée par la Trésorerie de Montville.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, **approuve** le report de ces montants au budget 2020 du Lotissement Le Clos St Sauveur.

#### **7° FONDS DE CONCOURS A LA CCICV EN VUE DE PARTICIPER AU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE 2020 :**

La Commune a proposé à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, pour le programme voirie 2020, la réfection de la rue de la Futaie (en fonctionnement), la Côte des Sainfoins et la Rue de la VC 4 (en investissement).

Le fonds de concours de 25 % à prévoir pour ces travaux dans le budget communal est estimé à :

- 3 500 € pour la rue de la Futaie (art 657351)
- 9 000 € pour la Côte Sainfoins (art 2041512)

- 4 000 € pour la rue de la VC 4 (art2041512)

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré valablement, **décide** d'attribuer un fond de concours à la CCICV, en vue de participer au financement du programme de voirie 2020, à hauteur de 25 % du montant des dépenses HT, en fonctionnement et en investissement, soit environ :

- 3 500 € pour la rue de la Futaie (art 657351)
- 9 000 € pour la Côte Sainfoins (art 2041512)
- 4 000 € pour la rue de la VC 4 (art2041512)

### **8° - SUBVENTION AMENAGEMENT TIERS-LIEU DANS L'ANCIEN PRESBYTERE :**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du DSIL (Dotation Soutien à l'Investissement Local), pour l'aménagement de l'ancien presbytère en tiers-lieu.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à demander une subvention à l'Etat (au titre du DSIL), pour l'aménagement de l'ancien presbytère en tiers-lieu.

### **9° - SPL CINE SEINE : BILAN :**

Présentation du bilan par Mme le Maire : au moment de la création de la Société, il y avait 7 Communes : Clères, Duclair, Terres de Caux, St Saëns, St Romain, Blangy S/Bresle et Etretat. 5 nouvelles Communes nous ont rejoint : Houpeville, Buchy, Goderville, Bourg Achard et Cormeilles.

Bilan de Janvier à Décembre 2019 :

- Nombre de films diffusés : 368 (270 en 2018),
- Nombre de spectateurs/séance : 45

Exemples de nombres de spectateurs par séance en 2019 et par ville :

Duclair : 35

Clères : 35

Etretat : 20

Houpeville : 37

Tarifs : -15 ans : 4 €, normal : 5 €, carte abonnement 10 places : 38 €

Coût pour la Commune : 356.00 € TTC (par mois)

**Le Conseil Municipal prend** note de toutes ces informations.

### **10° - SORTIE DE L'ACTIF 2020 DES BIENS REFORMES, VENDUS OU VOLES :**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de sortir de l'actif immobilisé les biens désignés ci-après :

DESIGNATION	DATE ACQUISITION	VALEUR	N° INVENTAIRE	MOTIF
Piste graphique vert/blanc	31/12/1996	349.11 €	512/EEM2	HS
Lave-linge Zanussi FLS4720	31/12/1998	303.37 €	514	HS
Imprimante Epson 5700M 701/99	11/03/1999	878.82 €	553/I10	HS
Lave-vaisselle (cantine)	18/07/2001	2 986.55 €	522	HS
Imprimante Darty	22/11/2002	277.50 €	564	HS
Tour + écran Carrefour	17/11/2005	798.00 €	120	HS
Tracteur Kubota B 1750 HDS	1998	17 207.46 €	601	vendu
Souffleur thermique STIHL	25/10/1999	243.87 €		volé
Taille haie thermique BMTM	02/11/2002	314.99 €	523	volé
Taille haie	01/08/2008	509.00 €	527	volé
Débroussailleuse	01/08/2008	789.00 €	527	volée
Tronçonneuse	01/08/2008	645.00 €	527	volée
Taille haie	02/12/2013	575.00 €	523	volé
Souffleur	17/11/2016	761.98 €	183	volé
Flexible débroussailleuse	26/12/2016	194.12 €	610	volé
Tronçonneuse	11/07/2018	639.00 €	613	volée
Combi système	11/07/2018	1 485.00 €	614	volé

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **autorise** Mme le Maire à sortie de l'actif immobilisé 2020, tous les biens cités ci-dessus.

### **11 ° AUTORISATION DE DEPENSES IMPREVUES SUR LE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2020 :**

Afin de pouvoir payer des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020, Mme le Maire propose au Conseil de délibérer sur cette autorisation de dépenses.

Mme le Maire rappelle l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit : « *l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, mandater, liquider des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits* ».

Propositions :

Opération 110 : (acquisition matériel) :	10 000.00 €
Opération 111 (aménagement bourg et Tô) :	55 000.00 €
Opération 116 : (travaux bâtiments communaux) :	24 725.00 €
Opération 117 : (travaux voirie) :	30 000.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>119 725.00 €</b>

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement,

- **autorise** Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les limites prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **accepte** les montants des crédits mentionnés ci-dessus, ainsi que leur affectation.

**12° - INFORMATIONS DU MAIRE :**

- **Visite chantier station épuration** le 5 Mars à 9 H 00.
- **Célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Charte de Jumelage** : jeudi 21 Mai. Apéritif dinatoire à l'espace Clara. Prise en charge des boissons par la Municipalité. Accord du Conseil Municipal.

Séance levée à 21 H 30.